



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-87

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Marc VASSE et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)

ABSENT EXCUSE : /

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – EXERCICE 2026 – PRÉSENTATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2025 adoptant le budget primitif 2024,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2024 relative à l'adoption des taux de cotisation pour l'exercice 2025,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2025 relative à l'adoption du compte administratif 2024.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du Bureau, qui indique que le budget primitif 2026 du Centre de Gestion sera présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du mois de janvier prochain. Elle rappelle qu'au préalable, il appartient aux administratrices et administrateurs de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice à venir, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Madame UNDERWOOD rappelle également que depuis 2024, il est proposé d'anticiper ce débat afin de le faire coïncider, d'une part, avec l'examen de la politique tarifaire liée au financement des missions optionnelles et, d'autre part, avec le vote des taux de cotisations et de contribution pour le financement des missions obligatoires, additionnelles et celles relevant du bloc insécable de missions. Cette cohérence dans le processus d'élaboration budgétaire a pour conséquence d'appeler le Conseil d'Administration à voter le budget primitif 2026 en tout début d'exercice, c'est-à-dire avant que ne soient connus et adoptés les résultats du compte administratif 2025. Ce calendrier nécessitera donc de voter un budget supplémentaire au cours du printemps 2026 afin notamment d'assurer la reprise du résultat comptable de l'exercice 2025.

Madame UNDERWOOD précise que ce ROB, de même que le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025 qui suivront, sont les derniers de la mandature actuelle, l'élection du nouveau conseil d'administration devant intervenir selon toute vraisemblance à la fin du mois de juin 2026.

Madame UNDERWOOD rappelle que conformément aux rapports qui ont été soumis en 2024 et 2025, le présent ROB tient compte des observations formulées par la chambre régionale des comptes en 2023 ; il met l'accent sur les éléments chiffrés de prospective, accompagnés des explications essentielles sur la stratégie de l'établissement ainsi que sur l'évolution de ses recettes et dépenses.

Madame UNDERWOOD expose le plan du ROB :

- 1) Eléments de conjoncture
- 2) Rétrospective financière
- 3) Perspectives d'activité et orientations financières 2026
- 4) Situation du budget annexe régional



Rapport d'orientations budgétaires

1) Eléments de conjoncture

Madame UNDERWOOD indique que l'année 2025 devrait s'achever sur une croissance limitée de la richesse nationale (+0,7% du Produit Intérieur Brut (PIB) et sur une inflation maîtrisée à 1,1% contre 2,0% en 2024. Dans ce contexte, le déficit public devrait s'établir selon toute vraisemblance à 5,4% du PIB en 2025 contre 5,8% en 2024.

Elle précise que pour 2026, le gouvernement table sur une croissance de 1% du PIB et sur une inflation en légère hausse par rapport à 2025, de l'ordre de 1,3% sur l'année. Le parlement est actuellement saisi d'un objectif de réduction du déficit public à 4,7% pour lequel un certain nombre de mesures d'économie et de recettes supplémentaires sont proposées.

Madame UNDERWOOD indique également qu'au titre des économies, le gouvernement prévoit, entre autres, la réduction des niches fiscales, la baisse de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ainsi que la non-revalorisation des prestations sociales, la baisse des dépenses de l'Etat (avec notamment plusieurs milliers de suppressions de postes d'agents publics) ainsi que la limitation de l'augmentation des budgets des collectivités locales.

Au chapitre des recettes, il est proposé le gel du barème de l'impôt sur le revenu (qui correspond mécaniquement à une recette supplémentaire), l'augmentation de la fiscalité (notamment sur les hauts revenus et le patrimoine) ainsi qu'une taxe sur les petits colis.

S'agissant plus spécialement des collectivités territoriales, le gouvernement prévoit les principales mesures suivantes :

- Réduction de 527 M€ des compensations d'exonérations fiscales, notamment pour la taxe professionnelle,
- Baisse de 789 M€ des compensations de l'abattement de 50% sur les valeurs locatives des locaux industriels,
- Ecrêttement de la dynamique de TVA, notamment pour les Départements et les Régions,
- Augmentation à 2 Milliards € des contributions au dispositif de lissage conjoncturel (DILICO),
- Diminution du Fonds Vert de 68%, soit une réduction de 1,35 Milliards €.

Madame UNDERWOOD indique également que le gouvernement prévoit enfin de poursuivre la hausse de la part patronale versée à la CNRACL afin de rétablir l'équilibre financier de cette caisse de retraite (+ 1,3 Milliard € de recette), soit 3 points de plus à la charge des collectivités.

Parmi ces mesures, seul le relèvement du taux de la CNRACL aura une incidence directe sur le volume des dépenses de fonctionnement du Centre de Gestion. Au demeurant, notre établissement étant dépendant pour ses ressources des cotisations versées par ses collectivités affiliées et non affiliées ainsi que des prestations payantes qu'il délivre, il va sans dire qu'il est tributaire de la bonne santé financière de celles-ci.



Madame UNDERWOOD précise que le présent ROB propose ainsi de ne pas augmenter en 2026 les taux de cotisation et de contribution et de faire évoluer de manière limitée les tarifs des missions optionnelles.

2) Rétrospective financière

Madame UNDERWOOD propose également dans ce chapitre de dresser un bilan financier depuis le début du mandat (2020), étant précisé qu'il est difficile à ce stade de l'année de faire des projections précises sur les résultats de l'exercice 2025.

Evolution globale des dépenses et des recettes

(Hors charges et recettes exceptionnelles et dotations aux amortissements-Chapitres 67,68,77,78)

Fonctionnement	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Ecart 2020/2024
Charges de gestion	6 625 692,05 €	7 417 980,46 €	8 090 629,17 €	8 425 608,23 €	8 137 554,89 €	+ 4,6%/an
Recettes de gestion	6 355 042,90 €	7 722 100,87 €	7 552 570,50 €	8 248 757,97 €	8 321 968,69 €	+ 6,2%/an
Epargne de gestion	-270 649,15 €	+ 304 120,42 €	-538 058,67 €	- 176 850,26 €	+184 413,80 €	

a) Evolution des dépenses de fonctionnement

Madame UNDERWOOD précise que globalement, les dépenses de fonctionnement ont évolué sur les cinq premières années du mandat de 23% au total, soit une moyenne de 4,6% / an. Dans le détail, on note une très faible augmentation entre 2022 et 2024 alors que celle-ci est très marquée entre 2020 et 2022 ; Cela s'explique notamment par plusieurs évolutions :

En 2021 par rapport à 2020, la hausse est essentiellement liée :

- D'une part, au renforcement du nombre d'agents dans le pôle santé / prévention afin de faire face aux besoins des collectivités adhérentes et à l'augmentation importante du nombre de missions temporaires réalisées (au regard de l'année 2020 où la demande des communes durant le COVID avait été relativement faible),
- D'autre part, aux remboursements aux collectivités affiliées des charges salariales et patronales des agents en décharge d'activités syndicales (mission obligatoire des CDG), sachant qu'en 2020 les remboursements avaient été peu nombreux en raison de la crise sanitaire.

Madame UNDERWOOD rappelle qu'en 2022, une nouvelle augmentation des dépenses de l'ordre de 9 % par rapport à 2021 a été observée. Celle-ci a été notamment liée :

- A l'embauche de personnel supplémentaire dans les pôles santé / prévention (création d'un 2^{ème} poste de psychologue et d'un 10^{ème} poste de médecin) et finances / moyens généraux (création d'un 4^{ème} poste au service paie)
- Au relèvement de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires couplé à une hausse limitée du RIFSEEP



- A l'augmentation significative des charges de chauffage et de fluides du bâtiment ainsi que des dépenses inhérentes à l'infrastructure informatique (évolution des contrats de maintenance et opérations liées à la cybersécurité)
- A l'organisation de la CRET et des élections professionnelles, au renouvellement du contrat d'assurance statutaire et à la mise en place de contrats de prestation sociale complémentaire
- Au rattrapage des mouvements financiers relatifs aux concours de 2020 et 2021 (reports du fait de la crise sanitaire).

Elle rappelle également qu'en 2023, les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'environ 4% par rapport à celles observées en 2022. Cette évolution, limitée compte tenu de la conjoncture, est le résultat :

- D'une baisse des charges à caractère général, notamment une diminution des prestations d'étude et de sous-traitance informatique,
- D'une augmentation des charges de personnel liée, pour l'essentiel, au volume des missions temporaires, à l'évolution du point d'indice des fonctionnaires, au recrutement d'un agent au service paie et d'un médecin supplémentaire,
- D'une diminution des remboursements pour décharge d'activités syndicales

Enfin, elle souligne qu'en 2024 le total des dépenses de fonctionnement (hors amortissement et charges exceptionnelles) diminue de 3,5% en raison notamment :

- De la diminution des prix d'achat des combustibles et des prestations de sous-traitance,
- De la baisse des charges de personnel
- De la diminution des remboursements aux communes des décharges syndicales

Fonctionnement	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Ecart 2020/2024
011 – Charges à caractère général	830 652,64 €	829 230,73 €	1 265 158,77 €	1 173 629,61 €	1 082 795,18 €	+ 6,4%/an
012 – Charges de personnel (hors missions temporaires)	4 865 669,04 €	5 293 729,30 €	5 480 193,52 €	5 783 534,17 €	5 731 151,46 €	+ 3,6 %/an
012 – Missions temporaires	590 779,17 €	866 458,42 €	819 793,12 €	1 024 369,99 €	882 768,55 €	+ 10%/an
65 – Charges de gestion courante	338 591,20 €	562,01 €	525 483,76 €	444 194,24 €	440 839,70 €	

Madame UNDERWOOD indique que pour l'année 2025, les taux actuels de réalisation des dépenses prévoient d'une clôture des comptes en fin d'année légèrement inférieure aux prévisions budgétaires. Ainsi, la comparaison des trois principaux chapitres de dépenses pourrait s'établir ainsi :



Fonctionnement	C.A 2024	Projections 2025	Ecart
011 – Charges à caractère général	1 082 795,18 €	1 170 000 €	+ 8%
012 – Charges de personnel (hors missions temporaires)	5 731 151,46€	6 166 000 €	+7,6%
65 – Charges de gestion courante	440 839,70 €	483 000 €	+ 9,5%

b) Evolution des recettes de fonctionnement

Madame UNDERWOOD rappelle qu'en 2019, sous l'effet d'une première baisse du taux de la cotisation obligatoire (celui-ci passant au 1^{er} avril de 0,80% à 0,70%) les recettes de fonctionnement ont baissé de plus de 500 000 € par rapport à 2018.

Elle rappelle également qu'en 2020, une deuxième baisse du taux de cotisation est intervenue au 1^{er} janvier (passage de 0,70% à 0,60%), engendrant une nouvelle diminution de son produit qui, ajoutée à la 1^{ère} baisse, représente une perte globale de produit de 25%. Cette diminution s'est conjuguée avec les effets de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse dans la réalisation des missions du CDG. En effet, outre la diminution, à titre principal, des produits des missions temporaires et de la mission « archivage », le Centre de Gestion a consenti une baisse exceptionnelle du tarif forfaitaire de la mission médecine professionnelle.

Madame UNDERWOOD souligne par ailleurs qu'en 2021, les recettes de fonctionnement ont évolué très positivement par rapport à 2020 (+21%) en raison de la reprise d'activités post-COVID. Tous les produits des missions ont augmenté, notamment la mission de médecine professionnelle, la mission archivage, les missions temporaires, et les recettes issues de l'organisation des concours. Cette augmentation n'est pas liée à une évolution tarifaire significative mais à une augmentation de l'activité des services.

Elle ajoute qu'en 2022, une troisième baisse de cotisation est intervenue au 1^{er} avril, sous la forme d'une diminution à 0,05 % (au lieu de 0,10%) de la cotisation additionnelle destinée au financement des missions facultatives qui ne peuvent pas faire l'objet d'une tarification (gestion des contrats de protection sociale complémentaire, suivi de la licence universitaire, organisation de la formation des secrétaires de mairie...).

Madame UNDERWOOD confirme qu'en 2023, les taux de cotisations obligatoire (0,60%) et additionnelle (0,05%) sont restés stables, tandis que les tarifs des missions optionnelles ont augmenté de manière très limitée au regard de l'évolution des charges de l'établissement. En effet, la plupart des tarifs appliqués aux collectivités affiliées ont évolué entre 2022 et 2023 de +1% et ceux acquittés par les collectivités non affiliées de +2%.

Madame UNDERWOOD indique par ailleurs qu'afin de rétablir progressivement l'équilibre des comptes du Centre de Gestion, le Conseil d'Administration a décidé à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- De relever le taux de la cotisation obligatoire de 0,60 à 0,63,



- De faire évoluer les tarifs des missions facultatives de 5,83% (dont 2,99% au titre de l'inflation et 2,84% au titre du rattrapage progressif de l'équilibre financier).

Madame UNDERWOOD indique qu'il a par ailleurs été décidé de remplacer les tarifs de certaines missions entrant dans le bloc insécable de compétences ouvertes aux collectivités et établissements non affiliés par une contribution assise sur la masse salariale dont le taux a été fixé à 0,04, excepté pour le SDIS (0,02 en raison du fait qu'il s'acquitte des cotisations obligatoire et additionnelle pour une partie de son personnel).

Madame UNDERWOOD confirme qu'en 2025, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir inchangés les taux des cotisations mais de poursuivre le rattrapage des tarifs des missions en les augmentant de 3,86%.

L'évolution sur les cinq années du mandat des différents produits perçus par le Centre de Gestion est la suivante :

Fonctionnement	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Ecart 2020/2024
013 – Atténuation de charges	65 176,84 €	87 137,29 €	43 391,27 €	8 298,52 €	60 154,76 €	
70 – Produit des cotisations	2 394 045,43 €	2 485 308,03 €	2 468 734,25 €	2 578 093,13 €	2 900 962,58 €	+ 4,2%/an
70 – Produits des activités (hors cotisations)	3 825 322,80 €	5 005 405,36 €	4 893 895,95 €	5 487 387,19 €	5 268 194,22 €	+ 7,6%/an
74 – Dotations et subventions	70 230,32 €	108 884,00 €	140 652,92 €	174 977,90 €	91 680,05 €	
75 – Autres produits de gestion	267,51 €	35 366,19 €	5 896,11 €	1,23 €	144 142,13 €	

L'augmentation du produit des cotisations en 2023 par rapport à 2022 (+ 109 000 €) est principalement liée à l'évolution du point d'indice de la fonction publique qui a pour effet d'augmenter la masse salariale des collectivités sur laquelle est assise la cotisation.

La hausse des cotisations observée entre 2023 et 2024 (+322 869 €) est principalement liée au produit de la nouvelle contribution versée par les collectivités non affiliées pour le financement du bloc insécable de missions, cette contribution venant en remplacement du paiement de prestations à la carte.

S'agissant du produit des activités (missions facultatives), l'augmentation spectaculaire de 12% observée entre 2022 et 2023 est liée principalement à un volume d'activité plus important, notamment pour les concours, le conseil en organisation et la médecine préventive.

En ce qui concerne l'année 2024, la baisse du produit des missions facultatives est due à la vacance pendant plusieurs mois du poste de conseiller en organisation et de deux postes d'archivistes ainsi qu'à la diminution conjoncturelle du nombre de missions temporaires, et ce malgré une évolution positive des tarifs de 5,83% entre 2023 et 2024.

En projection, la comparaison des deux principales recettes entre 2024 et 2025 pourrait s'établir ainsi :



Fonctionnement	C.A 2024	Projections 2025	Ecart
70 – Produit des cotisations	2 900 962,58 €	3 060 000 €	+5,5%
70 – Produits des activités (hors cotisations)	5 268 194,22 €	5 000 000 €	-5,3%

c) Zoom sur les effectifs en personnel

Madame UNDERWOOD rappelle que le personnel du Centre de Gestion représentait en 2024 77,5 % des charges de gestion du CDG. Il se compose des agents du siège, des agents intercommunaux, des agents en missions temporaires et des agents pris en charge car momentanément privés d'emploi (FMPE) et des intervenants pour les concours et examens professionnels.

Elle indique qu'au 15 octobre 2025, 20 agents FMPE sont pris en charge par le CDG. Leur nombre a évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

FMPE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emplois de direction (Normandie)	1	2	2	1	1	1	1	1	1
Agents catégorie A (Normandie)	2	4	4	2	2	2	2	6	5
Agents catégorie B (Seine-Maritime)	1	1	1	1	0	0	0	0	4
Agents catégorie C (Seine-Maritime)	3	3	3	6	5	5	6	7	10
Total	7	10	10	10	8	8	9	14	20

Madame UNDERWOOD précise que seuls sont pris en compte sur ce budget les FMPE de catégorie C et ceux de catégorie B s'ils ont été pris en charge avant le 1^{er} octobre 2025 (date de signature du nouveau schéma de coopération des CDG Normands). Les FMPE de catégorie A et ceux de catégorie B pris en charge après le 1^{er} octobre 2025 relèvent du budget annexe régional.

Il est à préciser que plusieurs de ces agents sont employés durant l'année à des missions temporaires auprès de collectivités locales. D'autres sont détachés ou mis à disposition auprès de services de l'Etat ou de collectivités. La charge financière de ces agents est compensée par des participations du CNFPT (au titre du transfert de compétence) et des remboursements des collectivités qui ont supprimé les emplois.

S'agissant des agents en missions temporaires, leur nombre est fluctuant d'une année sur l'autre en fonction des besoins de remplacement ou de renfort exprimés par les communes et établissements publics. En général, ces agents ne sont pas employés durant toute l'année. Le plus souvent, ils effectuent une ou plusieurs missions limitées dans le temps. Le nombre d'agents de cette catégorie employés au cours des dernières années est le suivant :

Nombre d'agents en missions temporaires	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
81	65	86	95	88	95	99	88	

Enfin, les agents du siège sont ceux affectés, d'une part, à la réalisation des missions obligatoires et optionnelles développées par le CDG et, d'autre part, à l'encadrement et aux services « support » de l'établissement (informatique, entretien bâtiment, paie/budget...). S'y ajoute un agent permanent du



CDG mis à disposition de plusieurs communes (agent intercommunal). Leur nombre a évolué de la manière suivante au cours des années précédentes :

Nombre d'agents au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Direction et services rattachés	6	7	8	7	9	21
Pôle Finances et moyens généraux	16	16	17	17	15	Supprimé
Pôle Assistance statutaire	25,12	24,12	23,12	23,12	22,12	22
Pôle Emploi territorial	10	10	11	11	11	13,6
Pôle Santé / prévention	23,9	26,4	29,57	29,47	28,47	29,07
Agents intercommunaux	2	2	2	1	1	1
TOTAL	83,09	85,52	90,69	88,59	86,59	86,67

d) L'investissement

Madame UNDERWOOD indique que le Centre de Gestion a investi de manière importante et exceptionnelle sur la période 2017 / 2022 en raison de la construction de son nouveau siège. Cet investissement n'a pas nécessité de recours à l'emprunt en raison, d'une part, du produit de la vente de l'ancien siège de Bois-Guillaume et, d'autre part, des réserves financières et de trésorerie dont disposait l'établissement au moment de la construction. Ainsi, les dépenses et les recettes d'investissement ont été les suivantes :

Investissement	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	2024	Projection 2025
Dépenses	561 204,04 €	208 204,10 €	213 883,82 €	101 541,73 €	159 593 €	168 000,00 €
Recettes	1 147 146,66 €	517 524,83 €	319 734,59 €	328 664,65 €	279 499,95 €	228 000,00 €
Résultat brut	585 942,62 €	309 320,73 €	105 850,77 €	227 122,92 €	119 906,95 €	60 000,00 €
Provision pour CET			-429 769 €		124 051,00 €	
Achat terrain SDE				-427 622 €		
Résultat net	+585 942,62 €	+309 320,73 €	-323 918,23 €	-200 499,08 €	+243 957,95 €	+60 000,00 €

Elle précise, qu'en ce qui concerne 2023, la dépense la plus notable aura été l'acquisition du terrain destiné à recevoir le siège du Syndicat Départemental d'Energie. Dès lors que le SDE aura finalisé son projet (courant 2025), ce terrain aura vocation à être revendu au SDE.

S'agissant de l'année 2024, les dépenses les plus importantes auront été le remplacement de deux véhicules de service et l'acquisition de matériels (informatiques notamment) et mobiliers.

En 2025, il n'y a pas eu de grosses dépenses mais un ensemble de dépenses diverses (étude technique du bâtiment, maîtrise d'œuvre des travaux du rez-de-chaussée, informatique...).

e) Evolution du niveau des excédents et de la trésorerie

Madame UNDERWOOD indique que l'excédent brut annuel d'exploitation a été très élevé à l'issue des exercices 2017, 2018 et 2019.

Puis en 2020, c'est un déficit qui a été constaté, lié en grande partie aux baisses successives de la cotisation statutaire traduisant la volonté du Conseil d'Administration de limiter le niveau de trésorerie de l'établissement.



En 2021, le résultat d'exploitation est redevenu positif (effet COVID) tandis qu'en 2022 un véritable « effet de ciseau » est constaté sous la forme d'un déficit de :

- - 659 228,76 € en section de fonctionnement
- - 323 918,23 € en section d'investissement

En 2023, le résultat d'exploitation s'est amélioré par rapport à 2022 mais reste négatif tant en fonctionnement qu'en investissement :

- - 232 563,14 € en section de fonctionnement
- - 200 499,08 € en section d'investissement

En 2024, grâce aux efforts d'économie sur les dépenses de fonctionnement et au relèvement des tarifs des missions optionnelles, le résultat s'est de nouveau amélioré :

- -46 459,54 € en section de fonctionnement
- +243 957,95 € en section d'investissement

Madame UNDERWOOD rappelle qu'en fonctionnement, le déficit 2024 est moins important que prévu en raison de la baisse des charges à caractère général ainsi que des dépenses de personnel. En investissement, l'exercice s'est clôturé positivement car aucune dépense exceptionnelle n'est venue affecter le résultat contrairement aux exercices 2022 et 2023.

Evolution des excédents budgétaires 2020 - 2024

	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024
Résultat brut d'exploitation annuel	-355 657,30 €	236 453,57 €	-659 228,76 €	-232 563,14 €	-46 459,54 €
Résultat brut d'investissement annuel	585 942,62 €	309 320,73 €	105 850,77 €	-200 499,08 €	243 957,95 €
Résultat brut de clôture annuel	230 285,32 €	545 774,30 €	-553 377,99 €	- 433 062,22 €	197 498,41 €
Evolution de la trésorerie en fin d'exercice	6 935 997,06 €	7 481 771,36 €	6 850 497,78 €	6 403 970,43 €	6 686 701,52 €
Provision pour CET			-429 769 €		
Résultat net	6 935 997,06 €	7 481 771,36 €	6 420 728,78 €	6 403 970,43 €	6 686 701,52 €

f) Conclusion de la rétrospective budgétaire

Madame UNDERWOOD indique que les charges de gestion de l'établissement ont augmenté d'environ 23% sur la période 2020-2024, soit en moyenne 4,6% par an sur 5 années. Elles ont connu une forte hausse en début de période en raison notamment des suites du COVID (inflation et coûts de l'énergie en forte hausse) et des décisions de recrutement de personnel supplémentaire dans le secteur santé / prévention. En fin de période (2023 et 2024), les charges à caractère général ont diminué



significativement alors que les dépenses de personnel se sont stabilisées, voire ont régressé sur l'exercice 2024.

Elle souligne que les recettes de l'établissement ont connu quant à elles une hausse continue durant la période, soutenue notamment par une bonne dynamique des bases de cotisation (masse des rémunérations des agents des collectivités affiliées), par un relèvement du taux de cotisation obligatoire de 0,60 à 0,63 et par l'instauration d'une contribution à la charge des collectivités non affiliées adhérent au socle commun de missions. Par ailleurs, les recettes des missions optionnelles, qui constituent désormais les 2/3 des ressources du CDG, ont fortement augmenté sur la période traduisant, d'une part, une évolution favorable du nombre et du volume des missions et, d'autre part, un rattrapage progressif des tarifs par rapport à l'inflation.

Toutefois, si l'année 2024 s'est clôturée sur un excédent global, contrairement aux exercices 2022 et 2023, on constate encore un léger déficit en fonctionnement et surtout un financement inégal des missions du CDG.

Ainsi, sur le tableau ci-après, il ressort de la comptabilité analytique que les missions obligatoires sont surfinancées par la cotisation obligatoire tandis que les missions facultatives sont sous-financées par les tarifs et partenariats :

		2024	2023
MISSIONS OBLIGATOIRES			
Dépenses		1 986 935 €	1 823 312 €
dont	Charges directes	1 350 125 €	1 269 076 €
	Charges de structure	636 807 €	554 236 €
Recettes	Cotisation obligatoire	2 495 518 €	2 379 778 €
SOLDE		+ 508 583 €	+ 556 466 €
 MISSIONS ADDITIONNELLES			
Dépenses		180 395 €	231 194 €
dont	Charges directes	142 136 €	183 843 €
	Charges de structure	38 259 €	47 351 €
Recettes	Cotisation additionnelle	197 348 €	198 315 €
SOLDE		+ 16 953 €	-32 879 €
 CONTRIBUTION BLOC INSECABLE			
Dépenses		277 609 €	0 €
dont	Charges directes	217 794 €	0 €
	Charges de structure	59 815 €	0 €
Recettes	Contribution bloc insécable	207 800 €	0 €
SOLDE		- 69 809 €	0 €



MISSIONS FACULTATIVES			
Dépenses		5 259 107 €	5 881 471 €
dont Charges directes		4 162 474 €	4 876 074 €
Charges de structure		1 096 633 €	1 005 397 €
Recettes	Tarification et partenariat	4 843 417 €	5 038 825 €
SOLDE		- 415 690 €	-842 644 €
RESULTAT EXERCICE		+ 40 036 €*	-319 058 €

* 40 037 € avec les arrondis de calcul

3) Perspectives d'activité et orientations budgétaires 2026

Dans ce chapitre, Madame UNDERWOOD propose d'évoquer les éléments qui peuvent impacter l'activité de l'établissement ainsi que la structure de ses recettes et dépenses.

a) Les perspectives d'activités

Madame UNDERWOOD indique que pour 2026, les principaux axes de travail des services du Centre de Gestion sont ceux définis par le futur projet d'administration. Celui-ci s'étendant jusqu'à 2030, un échelonnement des actions sera nécessaire, mais les premières pierres seront posées dès l'année prochaine, pour répondre aux ambitions définies par le Conseil d'Administration, à savoir :

- **1ère ambition : Amélioration et enrichissement des services aux collectivités**
 - Consolider la coopération entre les CDG normands et accentuer les missions d'observation de l'emploi afin de pouvoir mieux anticiper les évolutions à venir,
 - Renforcer la présence du CDG 76 sur les territoires et de décloisonner les services afin de permettre une approche globale des besoins des collectivités.
- **2ème ambition : Développement et préservation des ressources et du bien-être au travail**
 - Accroître les actions du CDG 76 en matière de prévention des risques, de GPEEC et d'accompagnement des agents dans leur évolution de carrière,
 - Agir en faveur de l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale notamment par le biais d'un soutien aux actions en matière de qualité de vie et conditions de travail.



- **3ème ambition : Performance financière et environnementale**
 - Mettre l'accent sur le conseil aux collectivités en matière d'optimisation de leurs ressources financières
 - Faire évoluer les pratiques de commande publique afin qu'elles intègrent les principes du développement durable et de consommation raisonnée
- **4ème ambition : Innovation et transformation numérique**
 - Encourager et soutenir l'innovation en matière de gestion des ressources humaines
 - Accompagner le développement et l'utilisation vigilante des outils d'intelligence artificielle

Madame UNDERWOOD souligne qu'au service de ces différentes ambitions, le CDG 76 multipliera les actions en direction des collectivités et établissements publics du département. Par exemple, il proposera davantage de webinaires sur tous les sujets, à destination des élus, DGS, secrétaires généraux de mairie et responsables des RH. Ces webinaires seront proposés sur un format court, intitulé « *1h pour parler* » pour permettre à chacun de s'inscrire facilement et d'accéder à un contenu adapté aux difficultés rencontrées « *sur le terrain* ».

Elle indique que des webinaires seront proposés à l'échelle régionale par les CDG normands ou à l'échelle interdépartementale, notamment avec le CDG50, pour mutualiser les compétences et permettre l'accès au plus grand nombre de collectivités. En 2025, il a été proposé : « Le cumul d'activités » (13 mars) « La retraite pour invalidité » (25 septembre), « Le conseil médical » (9 octobre), « Petite enfance : le bonus attractivité » (16 octobre), « La préparation des élections professionnelles » (20 novembre). Certains webinaires ont pu enregistrer jusqu'à 200 participants ; Ils seront pérennisés en 2026 devant leur succès.

Dans l'optique de renforcer sa présence sur les territoires, Madame UNDERWOOD confirme que le CDG 76 engagera également une nouvelle action : les « Rencontres territoriales ». En effet, ces dernières répondent à un format plus long, généralement 2h, permettant une approche à la fois plus précise et plus exhaustive d'un sujet. Surtout, il s'agit d'un moment en présentiel qui permet aux agents du Centre de Gestion d'aller physiquement à la rencontre des collectivités.

Au-delà de l'expertise juridique apportée, la présence du CDG 76 sur le terrain permet d'incarner ses différents services et offre aux collectivités la possibilité d'identifier leurs interlocuteurs dans la gestion de leurs dossiers.

A la différence des webinaires, les « Rencontres Territoriales » sont donc davantage un moment de partage et d'interaction permettant une approche pratique dans la gestion des dossiers.

Dans ce contexte, une première campagne de « Rencontres Territoriales » sera lancée à la fin de l'année 2025 sur le thème de « La gestion des droits à congés de maladie », en transversalité, par le Pôle « Assistance statutaire » et le « Pôle Santé / Prévention » afin de répondre à l'ambition de décloisonner les différents services de l'établissement. Les « Rencontres territoriales » seront



développées en 2026 sur un rythme semestriel intégrant les questions d'actualité en ressources humaines.

Par ailleurs, au-delà des questions liées à l'IA et la cybersécurité, sur laquelle le CDG 76 poursuivra en 2026 son partenariat avec l'ANSSI et le Centre de Gestion du Calvados pour aider les petites collectivités à renforcer leur sécurité informatique, notre établissement facilitera également l'accès de ses services aux nouvelles technologies, dans le cadre de processus dématérialisés, simples et sécurisés. Ainsi, en 2026, le CDG 76 s'engagera davantage dans la dématérialisation de ses services avec 2 axes majeurs :

- La dématérialisation des dossiers de promotion interne, évitant ainsi l'utilisation et l'envoi de nombreux dossiers « papiers » (*plus de 500 par an*)
- La dématérialisation des dossiers de saisine du Conseil médical (*notice administrative et demande de l'agent*) évitant également un recours aux dossiers papiers (*plus de 2500 par an*)

Madame UNDERWOOD indique que cette action répond à la propre transformation numérique du CDG76 dans une logique d'innovation et de développement durable.

Concernant l'aide au retour et le maintien en emploi des agents des collectivités ne disposant pas de service ressources humaines en interne, le CDG 76 projette en 2026 la création d'une cellule retour et maintien en emploi pluridisciplinaire. Celle-ci fera appel, dans une logique transversale, à l'expertise des 3 Pôles de l'établissement (médecin du travail, conseil médical, juriste, conseiller reclassement/handicap, ergonome, psychologue du travail...) pour accompagner les employeurs dans leurs obligations de recherche de solutions adaptées pour leurs agents confrontés à une diminution de leurs capacités de travail.

Madame UNDERWOOD indique qu'afin d'améliorer l'attractivité de leurs emplois et de fidéliser leurs agents, les collectivités souhaitent de plus en plus s'engager dans une démarche proactive de prévention. Aussi, afin de les accompagner dans cette dynamique, le CDG76 va renforcer ses interventions sur le terrain, pour déployer durablement une culture de la prévention au sein des collectivités, intégrant ainsi les enjeux de santé, de sécurité et de bien-être des agents.

Elle précise que pour ce faire, le Pôle Santé Prévention apportera son expertise aux employeurs publics notamment dans le cadre de nouvelles sensibilisations aux risques professionnels, d'une journée dédiée à la prévention, et d'un accompagnement à l'élaboration du PAPRIPACT pour leur permettent d'identifier les risques et de renforcer le dialogue social autour des conditions de travail.

Elle indique par ailleurs, qu'en parallèle, la mission de Conseil en Organisation étoffera ses possibilités d'interventions avec de nouvelles modalités d'actions permettant aux agents des collectivités d'échanger autour du travail, de s'enrichir au contact de leurs pairs et de mieux vivre leur activité professionnelle.

Toujours dans l'optique de préserver les ressources humaines et de développer le bien-être au travail, dans le sillage du lancement du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie en septembre 2025, l'animatrice du réseau va déployer, avec pour fil rouge la lutte contre l'isolement des secrétaires généraux de mairie, des actions auprès des collectivités afin d'aborder des thématiques spécifiques :



par exemple, mise en place d'ateliers sur la tenue des élections 2026 qui se dérouleront sur plusieurs communes du département sur janvier et février.

Des « Flashes RH » ciblant un sujet d'actualité impactant les petites collectivités seront édités de manière régulière.

Par ailleurs, le service Animation de l'emploi territorial interviendra désormais, en faveur de l'attractivité de la FPT, dans le cadre du Bac pro AGORA du Lycée Val de Seine, durant le parcours des lycéens de la seconde à la terminale (présentation des métiers de la FPT, cas pratiques, perspectives professionnelles, visites de collectivités...).

Le CDG 76 va également s'engager pleinement aux côtés de la mission locale, afin de mettre en relation les jeunes diplômés et l'unité recrutement (missions temporaires) notamment sur les métiers en tension tels que la comptabilité, la gestion administrative, les marchés publics, et renforcera son partenariat avec France Travail sur d'autres métiers tels qu'agent d'entretien.

Un webinaire à destination des gestionnaires /responsables RH sur l'utilisation de l'offre du FIPHFP dans l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agents publics sera proposé aux collectivités. En effet, il semble opportun de communiquer sur les possibilités de financement du FIPHFP, d'actualiser les connaissances des gestionnaires RH sur ce sujet très particulier et bien souvent sous-exploité.

Enfin, la nouvelle GPEEC, créée en 2025 et dans laquelle plusieurs collectivités souhaitent désormais s'engager en 2026, concourra à accompagner les employeurs publics vers une évaluation plus précise des besoins en recrutement, un meilleur ciblage des priorités organisationnelles et des opportunités d'évolution pour les agents, et une prévention plus précoce des risques d'usure professionnelle.

Madame UNDERWOOD indique que toutes ces pistes de travail pour 2026 seront détaillées au fur et à mesure de l'année dans des rapports à soumettre au conseil d'administration. Elles n'auront pas toutes, loin de là, un impact budgétaire mais nécessitent une appropriation par les élus et les équipes du CDG afin d'être mises en œuvre.

b) Les recettes prévisionnelles

Madame UNDERWOOD rappelle que deux recettes alimentent principalement le budget du Centre de Gestion :

- D'une part, les cotisations obligatoire et additionnelle acquittées par les collectivités et établissements affiliés ainsi que la contribution au bloc insécable de compétences (mise en œuvre depuis 2024) acquittée uniquement par les collectivités et établissements non affiliés,
- D'autre part, les produits des missions optionnelles tarifées.

En 2024, le financement des missions obligatoires a dégagé pour la 2^{ème} année consécutive un excédent de plus de 500 000 €.

Ce résultat est le fruit d'une bonne dynamique des bases de cotisation, le taux de 0,63 n'ayant pas évolué depuis deux ans.

Compte tenu de l'excédent constaté depuis deux ans (2023 et 2024) sur le financement des missions obligatoires, excédent qui se confirmera très probablement en 2025, la question pourrait se poser de baisser le taux de la cotisation obligatoire en 2026. Il est rappelé à ce sujet que ce taux a varié plusieurs fois depuis 2019, passant de 0,80 à 0,70, puis de 0,70 à 0,60 et enfin de 0,60 à 0,63.



Néanmoins, il y a lieu de prendre en compte le fait que cet excédent financier des missions obligatoires vient compenser l'insuffisance de financement des missions facultatives en raison principalement de la faiblesse des tarifs appliqués.

Dès lors, il y a sans doute lieu d'être prudent en maintenant le taux de cotisation obligatoire à 0,63 tant que le financement des missions facultatives ne sera pas à l'équilibre.

Madame UNDERWOOD rappelle qu'en ce qui concerne la cotisation additionnelle, celle-ci a dégagé en 2024 un très léger excédent de 16 953 €, après un déficit de 32 879 € en 2023 et un excédent de 3 757 € en 2022. Le taux de cette cotisation, qui a été baissé de moitié en 2022, apparaît donc aujourd'hui bien dimensionné. Dès lors, Madame UNDERWOOD propose de le laisser inchangé à 0,05 en 2026.

Enfin, s'agissant de la contribution des collectivités et établissements non affiliés au bloc insécable de compétences, Madame UNDERWOOD rappelle que 2024 était la première année de prélèvement. Le taux fixé à 0,04, excepté pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui bénéficie d'un taux minoré à 0,02, a produit une recette de 207 800 € pour une dépense totale de l'ordre de 277 609 €. Le déficit observé pourrait conduire le Conseil d'Administration à relever le taux (la loi l'autorisant à le fixer dans la limite de 0,2), mais il apparaît plus prudent d'attendre les résultats analytiques 2025 afin de vérifier si ce manque de financement est structurel. Aussi, pour l'exercice 2026, il est proposé de laisser inchangé ce taux à 0,04 (0,02 pour le SDIS).

Comme l'an passé, Madame UNDERWOOD propose ci-après un comparatif actualisé des taux de cotisation des CDG de taille comparable à celui de la Seine-Maritime et des CDG de la coopération normande :

Centre de Gestion	Cotisation obligatoire	Cotisation additionnelle	TOTAL	Contribution socle insécable
CDG 76	0,63%	0,05%	0,68%	0,04%
CDG 44	0,80%	0,30%	1,10%	0,12%
CDG 35	0,80%	0,40%	1,20%	0,12%
CDG 62	0,80%	0,45%	1,25%	0,10%
CDG 59	0,78%	0,24%	1,02%	0,10%
CDG 77	0,65%	0,14%	0,79%	0,12%
CDG 63	0,80%	0,00%	0,80%	-
CDG 51	0,80%	0,54%	1,34%	0,07%
CDG 88	0,80%	0,775%	1,575%	-
CDG 70	0,80%	0,30%	1,10%	-
CDG 74	0,80%	0,28%	1,05%	-
CDG 56	0,80%	0,60%	1,40%	0.08 %
CDG 29	0,80%	0,36%	1,16%	0.12%
CDG NORMANDS				
CDG 61	0,80%	0,50%	1,30%	-
CDG 14	0,80%	0,00%	0,80%	-
CDG 50	0,80%	0,35%	1,15%	-
CDG 27	0,75%	0,15%	0,90%	0,09%



S'agissant de la politique tarifaire permettant le financement des missions optionnelles, Madame UNDERWOOD rappelle que la très faible évolution des tarifs entre 2017 et 2023 (1 à 2% par an) a progressivement accentué le différentiel entre dépenses et recettes. Cet écart, qui n'était encore que de -221 021 € en 2021, a progressé à -513 959 € en 2022 puis à -842 644 € en 2023 en raison de la forte progression des dépenses de personnel (relèvement du point d'indice, recrutements et évolution de la rémunération des médecins notamment).

Madame UNDERWOOD rappelle également qu'afin de combler progressivement ce différentiel, le conseil d'administration a décidé de faire évoluer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 de +5,83%, se répartissant en 2,99% au titre de l'inflation et 2,84% au titre du rétablissement progressif à l'équilibre financier.

Pour 2025, il a poursuivi cette évolution en augmentant les tarifs de 3,86 % au 1^{er} janvier 2025, soit 1,02% au titre de l'inflation et 2,84% au titre de l'équilibre du financement.

Le déficit des missions facultatives est ainsi passé de -842 644 € en 2023 à -415 690 € en 2024. Nul doute que ce déficit se réduira encore en 2025 dans des proportions cependant difficiles à estimer.

Aussi, est-il proposé de poursuivre en 2026 le rattrapage tarifaire engagé en 2023 en appliquant une hausse mesurée d'environ +3%.

Les projections de recettes pour l'exercice 2026 pourraient donc être les suivantes comparées aux trois exercices précédents :

Recettes	BP + DM 2023	BP + DM 2024	BP + DM 2025	Projection 2026
013 – Atténuation de charges	20 000 €	10 000 €	55 000 €	50 000 €
70 – Produit des cotisations*	2 527 650 €	2 846 000 €	3 005 000 €	3 200 000 €
70 – Produits des activités (hors cotisations)	5 327 710 €	5 298 127 €	5 060 855 €	5 400 000 €
74 – Dotations et subventions	220 528 €	509 935 €	933 650 €	600 000 €
75 – Autres produits de gestion	5 600 €	150 150 €	101 600 €	150 000 €
77 - Produits exceptionnels	223 517 €	€	8 700 €	0 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions	50 000 €	50 977 €	50 237 €	50 000 €
TOTAL	8 375 005 €	8 865 189€	9 215 042 €	9 450 000 €

*Y compris la contribution versée par les collectivités non affiliées dans le cadre du bloc insécable.

c) Les dépenses prévisionnelles

Madame UNDERWOOD indique que les charges de gestion vont être impactées en 2026 par plusieurs éléments :

- En premier lieu, au titre des charges à caractère général (chapitre 11) :
 - La hausse des prix des matières premières (énergie) et des charges de fonctionnement du bâtiment, dans un contexte où l'inflation prévue est de 1,3%,



- L'organisation des élections professionnelles et du scrutin relatif au renouvellement du conseil d'administration,
- Le renouvellement du contrat d'Assurance statutaire,
- Une hausse du coût des contrats informatiques, en fonction de l'évolution de l'indice Syntec,
- La poursuite des mesures de sécurisation informatique, avec l'externalisation de l'hébergement de certaines applications, la conformité à la norme européenne NIS 2,
- La location de locaux de visite médicale (médecine préventive) à Rouen et Bolbec

○ En second lieu, au titre des charges de personnel (chapitre 012) :

- Le maintien en 2026 d'un troisième poste d'informaticien
- Le « tuilage » de plusieurs agents à l'occasion de départs en retraite
- L'augmentation de l'enveloppe dédiée au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) afin de maintenir l'attractivité des emplois du Centre de Gestion
- La promotion interne de plusieurs agents
- La prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité)
- L'augmentation du nombre d'agents momentanément privés d'emplois (FMPE) et, le cas échéant, du volume des missions temporaires, sachant que pour ces deux catégories d'agents les collectivités bénéficiaires remboursent au CDG la masse salariale
- L'augmentation de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL en l'établissant à 38,65% contre 35,65% en 2025 et 31,65% en 2024.

L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un impact de 2 à 5% sur les crédits à inscrire au chapitre 012 en 2026 par rapport aux prévisions 2025.

○ En troisième lieu, au titre des autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

- Une augmentation prévisible des redevances pour les licences informatiques,
- L'impact budgétaire progressif de la transition de version pour le logiciel de gestion du service de santé
- Une hausse prévisible en fin de mandat des demandes des communes pour le remboursement des décharges d'activités syndicales

Prévisions des dépenses de fonctionnement en 2026

Dépenses	BP + DM 2023	BP + DM 2024	BP 2025	Projection 2026
011 – Charges à caractère général	1 332 069 €	1 207 527 €	1 239 383 €	1 250 000 €
012 – Charges de personnel du siège + agents intercommunaux	5 703 496 €	5 892 657 €	5 917 379 €	6 200 000 €



Dépenses	BP + DM 2023	BP + DM 2024	BP 2025	Projection 2026
012 – Charges de personnel missions temporaires	1 080 000 €	1 000 000€	900 000 €	900 000 €
012 – Charges de personnel FMPE	112 182 €	104 732 €	396 856 €	250 000 €
012 – Charges de personnel intervenants concours et examens	73 071 €	63 450 €	21 090 €	40 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	546 640 €	928 223 €	869 580 €	800 000 €
67 – Charges exceptionnelles	7 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €
68 – Dotations aux amortissements	301 131,49 €	388 182 €	267 645 €	250 000 €
TOTAL	9 155 859,49 €	9 589 771 €	9 641 633 €	9 700 000 €

d) Excédent ou déficit prévisionnel 2026

Madame UNDERWOOD souligne par ailleurs qu'à l'image de l'année passée, les projections pour l'exercice 2026 font apparaître une impasse budgétaire en fonctionnement de l'ordre de 250 000 €. Il faut préciser cependant que la totalité des crédits prévus sont rarement consommés. Ainsi, nous pouvons observer d'importants écarts entre les prévisions budgétaires et les réalisations comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	2022	2023	2024	Projection 2025	Projection 2026
Résultat prévisionnel	- 690 870 €	- 780 584 €	- 483 110 €	- 247 139 €	- 250 000 €
Résultat réalisé	- 659 228 €	- 232 563 €	- 46 459 €		

e) Etat des engagements pluriannuels de l'établissement

Madame UNDERWOOD précise que le CDG est engagé sur plusieurs années notamment vis-à-vis de la rémunération de son personnel statutaire et en CDI. Par ailleurs, plusieurs contrats ont été signés pour plusieurs années, le plus souvent après mise en concurrence. Il s'agit essentiellement d'engagements dans le domaine de la maintenance informatique et pour le fonctionnement de l'établissement (fourniture d'énergie, maintenance des équipements...).

f) Encours de la dette

Le CDG n'est titulaire d'aucun emprunt en cours. Son endettement est nul.



g) Structure des effectifs, éléments de rémunération, avantages en nature

Madame UNDERWOOD propose ci-dessous une projection des effectifs et des rémunérations des agents au 31 décembre 2024.

Effectifs au 31/12

	2021	2022	2023	2024	Projections 2025
Agents permanents du siège + agents intercommunaux	85,52	90,69	88,59	86,59	86,67
Agents des missions temporaires	95	88	110	105	88
Agents FMPE	8	8	9	14	20

Rémunération

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Projections 2025	Projections 2026
Agents permanents du siège + agents intercommunaux	5 374 101 €	5 630 508 €	5 631 694 €	5 920 000 €	6 200 000 €
Agents des missions temporaires	819 793 €	1 024 370 €	882 768 €	790 000 €	900 000 €
Agents FMPE (cat C)	77 858 €	84 446 €	54 332 €	224 000 €	250 000 €
Intervenants concours et examens pro	28 235 €	68 580 €	45 124 €	22 000 €	40 000 €
TOTAL	6 299 987 €	6 807 904 €	6 613 918 €	6 956 000 €	7 390 000 €

Condition d'emploi et avantage en nature

Madame UNDERWOOD propose de reconduire ou d'accorder les avantages suivants aux agents du siège en 2026 :

- Titres-restaurant : 8,20 € l'unité / jour avec une prise en charge de l'employeur à hauteur de 60% (délibération n°2022-106 du 28 novembre 2022)
- Mutuelle prévoyance : 14,70 € / mois à partir du 01/01/2026 de participation employeur pour les agents souscrivant au contrat-groupe 2020 (délibérations n°2019-058 du 19 septembre 2019 et n°2025-DEL-075 du 26 septembre 2025)
- Mutuelle santé : 17,43 € / mois à partir du 01/01/2026 de participation employeur pour les agents souscrivant au contrat-groupe (délibérations n°2022-104 du 28 novembre 2022 et n°2025-DEL-075 du 26 septembre 2025)



- Action sociale : Adhésion et participation financière du CDG à l'ADAS 76 (délibération n°2020-094 du 26 novembre 2020)
- Amicale du personnel : Participation financière annuelle du CDG à l'amicale
- Temps de travail : Libre choix entre plusieurs formules avec ARTT, sauf médecins et infirmiers (délibération n°2013-007 du 22 mars 2013). Expérimentation possible de la semaine en 4 jours ou 4,5 jours.
- Horaires de travail : Gestion individuelle et libre des horaires de travail par badgeage et récupération du temps excédentaire (sauf médecins, infirmiers, archivistes et directeur)
- Télétravail : 5 jours par mois maximum, fractionnables en ½ journées le cas échéant (délibération n°2022-109 du 28 novembre 2022)

h) Dépenses et recettes d'investissement

Madame UNDERWOOD indique que les recettes d'investissement en 2026 seront principalement constituées de la dotation aux amortissements (inscrite également en dépense de fonctionnement) et du remboursement de la TVA sur les acquisitions et travaux passés. Il n'est prévu aucun prélèvement sur la section de fonctionnement dans la mesure où les crédits inscrits en recette d'investissement suffiront à financer les dépenses prévisibles. Enfin, elle indique qu'il est prévu que le SDE 76 rachète au CDG 76 en 2026 la partie de terrain nécessaire à la construction de siège.

Au titre des dépenses d'investissement, il est prévu en 2026 d'inscrire des crédits pour :

- L'acquisition ou le renouvellement régulier du matériel informatique, des équipements médicaux et du mobilier.
- L'acquisition de meubles et d'équipements supplémentaires pour aménager les futurs cabinets médicaux de Rouen, Bolbec et Yvetot dans le cadre de la modernisation des implantations médicales du CDG dans les territoires,
- L'aménagement du hall d'entrée du siège du CDG, avec la création d'un cabinet médical supplémentaire et d'une cafétéria,
- L'acquisition de deux distributeurs de café et de boissons chaudes afin de supprimer l'usage des cafetières dans les étages du siège
- L'étude thermique du bâtiment afin de chiffrer les travaux utiles à l'amélioration de sa performance énergétique,
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- L'installation d'ombrières photovoltaïques pour générer de l'énergie et participer aux actions de développement durable
- Le renouvellement de trois voitures du parc de véhicules de service du Centre de Gestion,
- Le cas échéant, une enveloppe de crédits pour l'acquisition d'un local à usage de cabinet médical sur le secteur d'Yvetot,
- L'acquisition de matériels divers pour l'entretien du bâtiment et un équipement complet pour la maintenance des espaces verts.



4) Situation des budgets annexes régionaux

Madame UNDERWOOD rappelle que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, en sa qualité de centre coordonnateur des CDG normands, gère un budget régional regroupant notamment les opérations financières pour les concours et examens professionnels de portée régionale, la gestion des FMPE A et B (depuis le 1^{er} octobre 2025), l'organisation de la CRET et la campagne d'attractivité des métiers territoriaux en Normandie. Ce budget constitue un budget annexe au budget principal du CDG 76.

Elle propose de débattre des orientations de ce budget pour l'année 2026 à partir des données et propositions suivantes :

- 4-1 Rétrospective budgétaire

Evolution globale des dépenses et des recettes depuis le début du mandat

Fonctionnement	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Projection 2025	Projection 2026
Opérations concours							
Charges de gestion	1 103 483,77 €	787 201,94 €	1 020 535,38 €	1 360 751,06 €	1 636 072,78 €	1 381 000 €	1 895 000 €
Recettes de gestion	1 075 207,00 €	1 212 975,54 €	927 944,82 €	1 133 408,30 €	1 586 926,46 €	1 570 000 €	1 935 000 €
Epargne de gestion	-28 276,77 €	425 773,60 €	-92 590,26 €	-227 342,76 €	-49 146,32 €	+ 189 000 €	+ 40 000 €
Gestion FMPE et CRET							
Charges de gestion	160 528,26 €	145 963,24 €	269 455,89 €	144 480,23 €			
Recettes de gestion	364 077,44 €	326 100,01 €	330 003,68 €	233 324,36 €			
Epargne de gestion	203 549,18 €	180 136,77 €	60 547,79 €	88 844,13 €			

Evolution des dépenses de fonctionnement

Opérations de concours : Les concours sont organisés soit à l'échelle inter-régionale (Grand Ouest), soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle départementale ou interdépartementale. Les concours de catégories A et B, auparavant organisés par le CNFPT à l'échelle nationale, sont désormais organisés par le CDG 35 pour les opérations inter-régionales et par un ou plusieurs CDG Normands pour les opérations à vocation régionale. Les concours d'accès aux emplois de catégorie C sont organisés quant à eux à l'échelle départementale ou interdépartementale et font l'objet d'un financement par chaque CDG au travers de son budget principal.

Au titre de ces opérations, le budget régional acquitte les dépenses suivantes :

- Participation financière à l'organisation des concours inter-régionaux portés par le CDG 35
- Participation financière à l'organisation des concours régionaux portés par l'un ou l'autre des CDG Normands (CDG 14, 27, 50, 61, 76)
- Remboursement à d'autres CDG « hors région » des coûts d'organisation des concours A et B dès lors que les lauréats sont issus de la Normandie.

Il est à noter que chaque année depuis 2020 est opérée une répartition entre les CDG normands du solde annuel des opérations de concours afin de limiter l'excédent sur ce budget.



Gestion des FMPE: Le budget régional prend en charge les opérations financières liées à la rémunération des agents de catégorie A, d'une part, et des agents de catégorie B depuis le 1^{er} octobre 2025, d'autre part, qui ont été privés d'emploi (FMPE), sachant que les FMPE de catégorie C et les FMPE de catégorie B dont la prise en charge est antérieure au 1^{er} octobre 2025, sont directement pris en charge par chacun des CDG normands sur son propre budget.

Organisation des CRET: Le budget régional prend en charge les dépenses d'organisation de la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET) sous la forme d'un remboursement des frais engagés par les différents CDG pour cette manifestation.

Actions de communication: Le budget régional prend également en charge des actions d'information et de communication menées en commun par les CDG normands (publications, organisation de manifestations, campagne de promotion...).

Les dépenses comptabilisées dans les deux anciens budgets régionaux (qui ont été unifiés à partir de 2024) fluctuent sur la période 2020 / 2023 en fonction des besoins de financement. On note un ralentissement des opérations de concours durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ce qui a eu pour conséquence des dépenses moindres en 2021.

Dépenses	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Projection 2025	Projection 2026
Participation aux concours interrégionaux (SIC)	413 280,00 €	275 520,00 €	551 040,00 €	733 689,14 €	327 180 €	671 580 €	700 000 €
Participation aux concours régionaux CDG normands	265 939,60 €	154 541,27 €	286 648,49 €	185 358,24 €	374 903,47 €	167 789 €	515 000 €
Participation aux concours organisés « hors région »	24 516,16 €	18 680,32 €	19 123,63 €	17 694,91 €	28 896,72 €	3 536 €	20 000 €
Répartition du solde entre CDG normands	399 748,04 €	338 460,35 €	163 723,26 €	424 008,77 €	675 665,80 €	128 927 €	21 513 €
Charges de personnel FMPE	159 382,57 €	143 117,27 €	182 818,93 €	69 426,64 €	182 644,25 €	281 654 €	380 000 €
Remboursement de frais divers FMPE	1 145,17 €	2 845,06 €	9 862,90 €	2 069,99 €	4 205,59 €	7 400 €	7 400 €
Remboursement aux CDG normands des frais pour CRET			76 771,90 €	72 983,33 €	28 394,75 €	85 000 €	0,00 €
Rémunération Alternant /Chargée mission					7 431,72 €	9 672 €	50 000 €
Dépenses de communication					5 709,43 €	22 000 €	200 000 €
Frais de réception					1 038,50 €	637 €	1 000 €
Arrondis prélèvement à la source					2,55 €	5 €	



Evolution des recettes de fonctionnement

Madame UNDERWOOD rappelle que les recettes qui alimentent ce budget sont composées :

- De la dotation du CNFPT destinée à compenser le transfert des coûts d'organisation des concours de catégories A et B ainsi que des coûts de gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emplois (FMPE) de catégorie A.
- Des remboursements éventuels d'une partie du coût des concours en fonction de l'origine des lauréats
- De la contribution financière des collectivités et établissements publics qui ont supprimé les emplois sur lesquels étaient affectés les FMPE (y compris les agents déchargés de fonction sur emploi fonctionnel)
- Du remboursement éventuel de charges diverses

Recettes	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Projection 2025	Projection 2026
Opérations de concours							
Dotation du CNFPT	1 075 207 €	1 212 975 €	909 591 €	1 128 779 €	1 192 831 €	1 139 691 €	1 418 602 €
Remb coûts lauréats				4 629,30 €	4 765,61 €	8 700 €	5 000 €
Gestion des FMPE et CRET							
Dotation du CNFPT	160 438 €	180 284 €	135 725 €	168 432 €	177 989 €	170 061 €	211 678 €
Contributions des collectivités ayant supprimé les emplois	184 153 €	126 020 €	180 279 €	64 696 €	211 341 €	260 000 €	300 000 €
Remboursement ou régularisation éventuelle de charges	19 486 €	19 486 €	13 998 €	179,96 €	€	0 €	0 €
Arrondis prélèvement à la source					0,85 €		

a) Zoom sur les effectifs en personnel

Madame UNDERWOOD indique qu'aucun agent du CDG coordonnateur n'est comptabilisé sur ce budget, en dehors d'une étudiante en alternance ayant fait fonction de chargée de mission pour la coopération des Centres de Gestion normands entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 août 2025. En revanche, les FMPE de catégorie A sont pris en charge sur ce budget. De même, en vertu des dispositions du nouveau schéma de coopération entre les CDG Normands, les FMPE de catégorie B sont pris en charge sur ce budget à compter du 1^{er} octobre 2025, seulement pour les nouveaux arrivants dans le dispositif. Le nombre d'agents privés d'emploi a évolué de la façon suivante au cours des années :

FMPE au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emplois de direction	1	2	2	1	1	1	1	1	1
Agents catégorie A	2	4	4	2	2	2	2	6	5
Agents catégorie B									1
Total	3	6	6	3	3	3	3	7	7



b) L'investissement

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

c) Evolution du niveau des excédents et de la trésorerie

Madame UNDERWOOD précise que l'excédent brut annuel d'exploitation de ce budget est fluctuant d'une année sur l'autre. Comme indiqué précédemment, des reversements sont opérés au profit des CDG normands afin de limiter la trésorerie « dormante ».

Opérations de concours

	C.A 2020	C.A 2021	C.A 2022	C.A 2023	C.A 2024	Projection 2025	Projection 2026
Excédent / déficit brut d'exploitation annuel	175 272,41 €	605 910,37 €	-32 042,77 €	- 138 498,63€	- 49 146,32 €	+ 189 000 €	+ 40 000 €
Evolution de la trésorerie en fin d'exercice	1 717 412,10 €	2 323 322,47 €	2 291 279,70 €	2 152 781,07 €	2 103 634,75 €	2 292 634 €	2 332 634 €

Conclusion de la rétrospective budgétaire

Madame UNDERWOOD souligne que ce budget annexe présente un niveau de trésorerie élevé lié principalement aux montants des dotations du CNFPT et à la rationalisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels. Par ailleurs, le nouveau système de dégressivité de la rémunération des agents pris en charge (FMPE) limite les crédits mobilisés.

○ 4-2 Perspectives d'activités et orientations budgétaires 2026

Elle rappelle que le budget primitif sera voté au mois de janvier et le compte administratif 2025 au printemps. L'excédent dégagé sera repris dans le budget 2026 à l'occasion du vote d'un budget supplémentaire.

a) Les perspectives d'activités

S'agissant des concours, il est prévu en 2026 l'organisation par les CDG Normands des opérations suivantes :

- Educateur des activités physiques et sportives
- Educateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe
- Educateur de jeunes enfants
- Technicien territorial
- Rédacteur principal 2^{ème} classe en avancement de grade
- Rédacteur principal 2^{ème} classe en promotion interne
- Rédacteur principal 1^{ère} classe en avancement de grade
- Rédacteur



Madame UNDERWOOD précise que le Centre de Gestion participera par ailleurs financièrement à la réalisation de plusieurs opérations interrégionales à l'échelle de la coopération des CDG du Grand Ouest.

Concernant la gestion des FMPE, il convient de prévoir les crédits pour rémunérer 7 agents, dont 6 de catégorie A et 1 de catégorie B. Cela étant, ce nombre peut évoluer durant l'année en fonction des suppressions d'emplois décidées par les autorités territoriales. De même, la provision correspond à une prise en charge à temps complet sur toute l'année et ne tient pas compte des éventuelles missions que pourraient réaliser les agents pris en charge.

Sur le plan des autres charges, Madame UNDERWOOD indique que les présidents doivent décider s'ils souhaitent organiser en 2026 une conférence régionale (CRET). Il est proposé par ailleurs que des crédits soient inscrits pour :

- Le recrutement d'un chargé de mission pour la coopération à compter du 1^{er} juillet 2026,
- Un crédit conséquent pour mettre en œuvre la campagne d'attractivité des métiers territoriaux en Normandie sur différents supports et médias.

b) Les recettes et les dépenses prévisionnelles

Voir tableaux précédents pour les projections

c) Excédent ou déficit prévisionnel

Les projections budgétaires pour 2026 présentent un résultat brut prévisionnel de + 40 000 € auquel s'ajoutera l'excédent prévisionnel 2025.

d) Etat des engagements pluriannuels de l'établissement

Deux types d'engagements pluriannuels sont associés à ce budget annexe :

- o D'une part, vis-à-vis des agents pris en charge pour lesquels le CDG doit assumer la rémunération, le cas échéant, sur une longue période,
- o D'autre part, vis-à-vis des opérations de concours dont la réalisation financière s'échelonne le plus souvent sur trois exercices.

e) Encours de la dette

Aucun emprunt n'a été contracté sur ces deux budgets.

f) Structure des effectifs, éléments de rémunération, avantages en nature

Madame UNDERWOOD propose de prendre connaissance de la projection ci-dessous des effectifs et des rémunérations des agents au 31 décembre 2025.

Effectifs au 31/12

	2021	2022	2023	2024	2025	Projection 2026
Agents FMPE A	3	3	3	7	7	7

Rémunération

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Projection 2025	Projection 2026
Agents FMPE	143 117,27 €	182 818,93 €	69 426,64 €	282 000 €	380 000 €

g) Dépenses et recettes d'investissement

Pour conclure, Madame UNDERWOOD rappelle que le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Françoise UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte des orientations budgétaires et financières pour l'exercice 2026.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

